



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Examen de la collaboration de l'OIT
avec le Corps commun d'inspection
des Nations Unies: mise à jour**

1. A sa 288^e session (novembre 2003), le Conseil d'administration a décidé de reporter à la session de mars 2004 la décision sur la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection (CCI)¹, et cela afin de pouvoir examiner toute décision que prendrait la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réforme proposée du CCI.
2. A la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, aucun consensus ne s'est dégagé sur le calendrier et la portée des réformes proposées. Beaucoup ont demandé que soient modifiés le statut et les méthodes de travail du CCI. Il a notamment été proposé de renforcer le rôle et le pouvoir de la présidence du CCI, d'améliorer la composition de son personnel et ses méthodes de travail, d'accroître la qualité, la régularité et la pertinence de ses rapports et de veiller à ce que soient mises en œuvre ses recommandations². Les discussions sur ces questions se poursuivront.
3. La question n'ayant pas été résolue, l'Assemblée générale a approuvé un budget de 4,9 millions de dollars au titre du CCI pour 2004, mais a reporté l'affectation des crédits budgétaires pour 2005, déclarant que de nouvelles mesures seraient prises «dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget pour la période biennale 2004-05»³. Le rapport d'exécution sera soumis pour examen pendant la première partie de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale (mi-septembre à décembre 2004).

¹ Document GB.288/PFA/13/1.

² Pour les rapports du CCI sur lesquels reposent les discussions, voir les documents A/58/343 et A/58/343/Add.1.

³ Documents A/RES/58/271 et A/58/573.

4. Compte tenu de ces développements, la commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de reporter la discussion de cette question à sa 292^e session (mars 2005).

Genève, le 27 janvier 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 4.